

LA PROTECTION DES DONNÉES : L'APPLICATION DU RÈGLEMENT EUROPÉEN CHEZ LES BAILLEURS SOCIAUX - MODULE 2



PUBLIC

Délégué à la protection des données (DPD) désigné ou en cours de désignation.



OBJECTIFS

- › appliquer une stratégie Privacy by design au sein de son organisme
- › mettre en place des mesures de sécurité physiques et logiques au sein de son organisme
- › mettre en place des mesures de gestion de violation de données pour protéger les données personnelles
 - › déterminer et mettre en place une méthodologie d'analyse d'impact des risques sur les personnes concernées
 - › analyser les bonnes pratiques du secteur Hlm.



PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

Exposés pratiques et mises en situation au format de cas pratique seront proposés.

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

PRÉ-REQUIS

Avoir suivi le stage C0017.

Préparation à la certification DPO.

Cette seconde formation vient compléter le module 1 et permet à l'apprenant de développer une stratégie de Gouvernance des données, tout en lui apportant les compétences complémentaires lui permettant de se présenter à l'examen de certification des compétences du DPD bâti par la CNIL.

CONTENU

Le plan d'action du délégué à la protection des données

- › s'informer et connaître son environnement
- › comment accompagner un organisme dans une démarche de conformité ?
- › la boîte à outils du délégué

Mise en situation : rédaction d'un plan d'actions liminaires à une mise en conformité

Le registre des activités de traitements

- › dans quels cas faut-il tenir un registre des activités de traitements ?
- › le contenu du registre du responsable de traitement et du sous-traitant
- › les particularités du registre

Mise en situation : rédaction d'une fiche de registre du secteur du logement social

L'analyse d'impact relative à la protection de la vie privée

- › comment déterminer si la réalisation d'une étude d'impact est obligatoire ?
- › comment mener une étude d'impact ?
- › dans quels cas faut-il réaliser une consultation préalable ?

Zoom sur les traitements concernés par l'obligation de PIA du secteur du logement social

Mise en situation : évaluation d'impact d'un traitement du secteur du logement social

Les autorités de contrôles

- › les autorités de contrôles nationales : statut, pouvoirs et missions
- › le comité européen de la protection des données
- › coopération entre autorité de contrôle nationales
- › sanctions et droit à réparation : dans quels cas ?

ANIMATION

Gabrielle ANTONIAZZI, Juriste, Consultante-formatrice spécialisée en informatique et libertés et RGPD.

DATES CLASSE VIRTUELLE

27 et 28 juin 2024
2 et 3 décembre 2024

PRIX NET : 1530 EUROS - 14 h de formation

Ce prix comprend l'accès à la plateforme de diffusion.

Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : Victoria ESTEBAN - 06 60 98 97 91. victoria.esteban@afpols.fr

Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. referenthandicap@afpols.fr